



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Collège De La Rochefoucauld
LIANCOURT
☎ 03.44.73.82.50
@ ce.0600032j@ac-amiens.fr

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Autorisation de sortie

Nom de l'élève :

Prénom :

	Responsable légal	Responsable légal
Nom - Prénom		

Régime :

Externe

Demi-pensionnaire

Demi-pensionnaire semaine A

Demi-pensionnaire semaine B

(voir annexe 5)

<u>CARTE BLEUE</u>	Date et signature des parents
<p>J'autorise mon enfant à quitter l'établissement à la fin des cours inscrits à son emploi du temps ou en cas d'absence d'un professeur ou de suppression de cours.</p> <p><u>Attention</u> : Cette autorisation n'est valable <u>qu'à la fin des cours</u> du matin ou de l'après- midi pour les externes.</p> <p>Un demi-pensionnaire n'est <u>jamais</u> autorisé à quitter le collège avant 13h25 (sauf si un adulte vient le chercher et signe le cahier de décharges).</p>	
<u>CARTE VIOLETTE</u>	Date et signature des parents
<p>Carte réservée aux élèves prenant les transports scolaires et dont les parents souhaitent que leur enfant ne reparte qu'avec le bus de 16h25 (sauf si un adulte vient le chercher et signe le cahier de décharges).</p>	
<u>CARTE ROUGE</u>	Date et signature des parents
<p>Mon enfant doit être présent dans l'établissement de la manière suivante :</p> <p>- EXTERNE : De la 1^{ère} heure de cours inscrite à l'emploi du temps jusqu'à 12h00 et de 13h25 à 16h25.</p> <p>- DEMI-PENSIONNAIRE : De la 1^{ère} heure de cours inscrite à l'emploi du temps jusqu'à 16h25.</p> <p>(sauf si un adulte vient le chercher et signe le cahier de décharges).</p>	

Un changement de carte est possible en cours d'année sur demande manuscrite des responsables légaux.

L'élève reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'à son entrée dans le collège.

En aucun cas, les élèves ne sont autorisés à rester aux abords du **collège après les cours**.